

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL)
DES SITES NATURA 2000**

*Estuaire et Basse Vallée de la Charente
&
Marais de Rochefort*



Animatrices Natura 2000

RAISON SOCIALE Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)

COORDONNÉES
Centre Technique Municipal (CTM)
rue Louis Vaudreuil
17300 ROCHEFORT

INTERLOCUTEUR
Léna RABIN / Margaux NICOU /
E-mail : l.rabin@agglo-rochefortocean.fr / m.nicou@agglo-
rochefortocean.fr
Téléphone : 05 46 82 67 02 / 05 46 82 67 03
Port : 06 07 18 63 78/ 06 72 60 22 70

Rapport

TITRE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL)
DES SITES NATURA 2000

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|----------|
| 1. | FEUILLE DE PRESENCE | 7 |
| 2. | INTRODUCTION | 3 |
| 3. | ACTUALITES | 4 |
| 3.1. | Rappel de la répartition des animatrices N2000 | 4 |
| 3.2. | Labellisation Ramsar | 4 |
| 4. | PRESENTATION | 5 |
| 4.1. | Présentation des actualités du Parc Naturel Marin sur les 2 sites N2000 | 5 |
| 4.2. | Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques | 6 |
| 4.3. | Suivi sur l'Angélique des Estuaires – LPO-..... | 6 |
| 4.4. | Présentation du LIFE Vison | 7 |
| 5. | QUESTIONS DIVERSES | 8 |
| 6. | CONCLUSION | 9 |

ANNEXES

ANNEXE 1

Diaporama



1. Feuille de présence

Liste des 23 personnes excusées :

| Nom Prénom | Structure |
|---------------------|---|
| ALLARD Vanessa | CARO service finances |
| BELLICAUD Aurélie | SYMBO Technicienne médiatrice de rivière |
| BRAUD Thierry | Président de l'AS Nouveau Ciré |
| BUARD Eric | CAPENA Chargé de mission poissons migrateurs |
| CAMPODARVE Caroline | Conseillère Départementale- Canton de Rochefort |
| COLLEU Marc-Antoine | EPTB Charente Chargé de mission poissons migrateurs- milieux aquatiques |
| DONNOT Stéphane | Sous-Préfet de la Charente Maritime |
| EL HARCHI Nora | Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Rochefort |
| FRANCOIS Patricia | Maire de Breuil-Magné – Conseillère départementale Canton de Tonnay-Charente |
| GABORIT Eric | Président de l'AS de Loire-les-Marais |
| GAILLOT Jean-Paul | Maire de la Vallée |
| GAUDUCHON Annie | Sous-préfecture de Rochefort |
| HERAULT Thomas | Ligue pour la protection des oiseaux, RNN Yves |
| JANSANA Marion | Animatrice Natura 2000 Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran |
| LACLAU François | CD17 Direction des infrastructures |
| LEONARD Jean-Louis | Président de l'AS de Salles-Angoulins-Chatelaillon |
| MELLIER Dominique | Eleveur sur la commune de Genouillé |
| PACAUD Lionel | Maire de Soubise / Vice-Président CARO / Conseiller départemental Canton de Tonnay-Charente |
| PERRAULT Aurore | Chargée de mission Natura 2000 et PNA Vison à la DREAL Nouvelle Aquitaine |
| RENON Leïla | Animatrice Natura 2000 Estuaire et coteaux de Gironde |
| RHONE Charlotte | Comité régional Conchylicole- Chargée de mission environnement |
| SIMONIN Eric | Mairie de Fouras |
| DUPEYRON Thomas | Nature Environnement 17 |



Liste des 43 personnes présentes :

| Nom Prénom | Structure |
|----------------------------|--|
| BAUDIER Maureen | Animatrice Natura 2000 marais de Brouage |
| BAUDRY Mireille | Mairie de Ballon |
| BEGAUD Philippe | Président de l'AS de Saint Laurent de la Prée |
| BESSAGUET Bruno | Président du site N2000 Marais Nord de Rochefort / Vice-Président CARO / Maire de Moragne / Président de l'AS Genouillé Treize-Prises |
| BONNEAU Jean-Pierre | Président de l'AF Cabariot |
| BILBEAU Jean-Pierre | Président de l'association syndicale ASCO Lupin |
| BRIZARD Laurent | Fédération Hôtellerie de Plein Air |
| CERF Laurent | Représentant de l'AS Boutonne Rive Droite |
| DAUTRICOURT Arnaud | Adjoint à la Mairie d'Echillais |
| DISSIER Aurélie | Parc Naturel Marin de la mer des pertuis et de l'Estuaire de la Gironde |
| DUBOIS Bernard | Président de l'AS de Saint Louis et de l'Association des 2 Marais de Muron |
| FLOCH-RUJU Valérie | Commune de Puy du Lac |
| FONTAINE Quentin | Fédération des chasseurs 17 Chargé de mission RNR cabane de Moins |
| FONTENY Sylvie | CD17 GEMA |
| FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe | Mairie de Lussant |
| GILARDEAU Jean-Marie | Président du site N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente / Vice-Président CARO / Conseiller municipal à Saint Agnant / Président l'Union de Marais de Brouage et l'Association foncière Pastorale |
| GRAILLOT Ghislaine | DDTM 17 Chargée de mission Natura 2000 |
| GROHAN Hervé | Sous-préfecture de Rochefort |
| GRASSO Christelle | Maire de Landrais |
| JAUFFRIT Vincent | SMCA Animateur sous bassin Arnoult Bruant et Gères Devise |
| LEFORT Thibault (VISIO) | LPO expert botaniste |
| LEMOUEE Marylène | Commune de Champdolent – conseillère municipale |
| LUCAS Ludovic | CDA La Rochelle Chargé de mission écologue |
| MANICOT Lysiane | Commune de Champdolent– conseillère municipale |
| MAILLET Bernard | Président AS breuil-Magné |
| MARCHAND Ingrid | LPO Coordinatrice du programme LIFE Vison |
| MERIAU Sébastien | Chambre d'agriculture 17 Chargé de mission agro-environnement |
| NICOU Margaux | CARO Animatrice N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente |
| OLLIVIER Nathalie | DDTM17 Responsable de l'unité Milieux, Forêt et Biodiversité |
| PERRINAUD Michel | Mairie Breuil-Magné 1 ^{er} Adjoint |
| POUGET Cécile | SMCA Animatrice sous bassin Marias de Rochefort |
| PHILIPPOT Cécile (VISIO) | Communauté de communes Aunis Sud Responsable Environnement |
| PRAUD Olivier | Fédération des chasseurs 17 Technicien Marais de Rochefort |
| RABIN Léna | CARO Animatrice N2000 Marais Nord de Rochefort |
| RAFFE David | Vice président CdC Cœur de Saintonge |
| RAMBAUD Sylvie (VISIO) | Agence de l'Eau Adour Garonne |
| RAVON Joël | Adjoint Mairie d'Angoulins |
| RECHT Eric | Maire de Loire les Marais |
| RICHARD Anne | Association « A fleur de marée, balade nature » |
| SAINTHILLIER Fanny | Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine – chargée de mission |
| SANZ-CASAS Nadia | Conservatoire du Littoral – Délégation Centre Atlantique |
| THICKETT Eric | Commune de Salle sur Mer – adjoint |
| VECHAMBRE Dominique | Président de l'AS de Saint Hippolyte- Adjoint commune Saint Hippolyte |

2. Introduction

Ouverture de la séance par Mme OLLIVIER qui précise qu'à partir du 1er janvier les sites Natura 2000 terrestres vont tous migrer vers le Région (animateur et opérateur sur le FEADER). Par contre concernant les sites mixtes (marin ET terrestre comme c'est le cas pour les sites concernés par ce comité de pilotage), la DDTM reste le référent des animateurs mais la Région devient opérateur FEADER.

M. BESSAGUET, Président du site N2000 Marais Nord de Rochefort, et M. GILARDEAU, Président du site N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente, se présentent et remercient les participants pour leur présence malgré l'ordre du jour chargé de cette fin d'année.

Ordre du jour de la réunion :

1. Bilan annuel d'animation -N2000-
- 1.1 – Animation :
- 1.2 - Assistance technique :
- 1.3- Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB
- 1.4- Assistance administrative et bilans annuels
2. Présentation des actualités sur la partie marine -Parc Marin-
3. Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques -Chambre d'agriculture-
4. Suivi sur l'angélique des Estuaires – LPO-
5. Actions du LIFE Vison d'Europe –LPO et CD17-
6. Autre
7. Questions diverses

NB : le compte rendu suivant reprend les discussions intervenues lors de la réunion. Pour le reste des informations présentées lors de la réunion, il faut se référer au diaporama figurant en Annexe.



Figure 1 : Réunion du COPIL Natura 2000 le 16/12/22 salle polynumérique à la CARO



3· Actualités

3.1· Rappel de la répartition des animatrices N2000

Voici la répartition géographique entre les deux sites Natura 2000 (cf carte en annexe):

- **Léna RABIN** Animatrice N2000 Marais Nord de Rochefort

l.rabin@agglo-rochefortocean.fr

Tél : 05 46 82 67 02

Port : 06 07 18 63 78

- **Margaux NICOU** Animatrice N2000 Estuaire et Basse Vallée de la Charente

m.nicou@agglo-rochefortocean.fr

Tél : 05 46 82 67 03

Port : 06 72 60 22 70

3.2· Labellisation Ramsar

Les membres du comité de pilotage se sont déjà prononcés en faveur du lancement de la procédure visant à obtenir la labellisation Ramsar des 2 sites Natura 2000, qui représente une reconnaissance des zones humides à l'échelle internationale.

Un courrier d'initiation, signé par les deux Président des sites N2000, a été envoyé à la Préfecture de Région le 23 juillet 2021.

A noter que la procédure d'instruction doit durer au moins 18 mois avec une présentation orale à Paris et validation obligatoire par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature).

En septembre 2022, un séminaire national Ramsar a eu lieu à Quimper. M. GILARDEAU était présent et en présente le contenu. Il rappelle l'importance de travailler en réseau et de se nourrir des retours d'expériences des territoires ayant déjà réalisé la démarche ou en passe de le faire.



4. Présentation

4.1. Présentation des actualités du Parc Naturel Marin sur les 2 sites N2000

-Présentation réalisée par Aurélie TESSIER (cf-diaporama)-

- ❖ Mme OLLIVIER profite de cette présentation pour faire un point d'actualité sur la partie « Zones de Protection Forte » au niveau terrestre. La stratégie aire protégée a été mise en place dans un objectif d'identifier des aires protégées et des aires de protection forte sur le territoire à l'échéance 2030 : objectif de 30 % d'aires protégées dont 10 % de protection forte (tenant en compte la partie maritime et terrestre). Sur la partie terrestre il y a 2 types de protection forte :
 - de fait : Réserve naturelle nationale, régionale, arrêté de protection de biotope etc...
 - appel à projet : proposition de zones à protection fortes avec analyse au cas par cas.

Suite à cet appel à projet, le Préfet a réuni la commission aire protégée en décembre 2021 et en septembre 2022 pour présenter une trentaine de projets. Neuf projets ont été remontés dans le cadre du premier plan d'action 2022-2024. Au niveau terrestre, les actions sont pilotées par la DREAL qui les fera remonter ensuite au niveau ministériel.

Il y a donc 2 façons différentes de faire remonter les propositions d'actions entre les habitats terrestres et maritimes.

- ❖ Mme OLLIVIER précise également qu'à l'époque de la mise en œuvre des DOCOB les parties maritimes avaient été peu poussées. On a aujourd'hui la chance d'avoir des données diverses et très poussées grâce au Parc Naturel Marin qui vient en permanence enrichir les données des sites mixtes Natura 2000 ;
M. GILARDEAU en profite pour appuyer les propos : il est indispensable d'établir un véritable lien terre mer (travailler ensemble sur ce projet).
- ❖ Mme OLLIVIER rebondit sur l'étude réalisée sur les prés salés, quels enseignements peut-on en tirer et notamment y a-t-il des prescriptions faites pour les études d'incidence ?

Mme DESSIER indique que cette étude a déployé un protocole afin de permettre la caractérisation de la fonctionnalité écologique des poissons mais l'une des conclusions a été que le protocole ne permet pas d'y répondre pour le moment : une étude complémentaire doit avoir lieu afin de répondre complètement à la caractérisation de cette fonction (car difficile de vérifier si la présence des herbiers contribue réellement à l'élaboration de l'ensemble du cycle de vie des poissons).

- ❖ M. LUCAS demande où peut être téléchargé l'ensemble des données présentées ?
Mme DESSIER indique que c'est sur le plan de gestion en ligne sur le site internet (interface cartographique) : www.plan-gestion.parc-marin-gironde-pertuis.fr
- ❖ Mme RICHARD demande si le Fou de Bassan présenté dans le diaporama est présent sur nos côtes et ce que représente la photo présente sur la gauche ?
Mme DESSIER répond à l'affirmative : on le retrouve sur l'ensemble de notre archipel d'îles. Concernant la photo elle représente du « Merle » ou « Maërl » qui est une petite algue rouge



qui s'encroûte formant des aplats dans l'océan. On les retrouve sur 2km² près de saint Martin sur l'Ile de Ré). C'est un habitat à enjeu majeur car on y retrouve le plus d'espèces inféodées : c'est un hotspot de biodiversité.

4.2. Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques

-Présentation réalisée par Sébastien MERIAU (cf-diaporama)-

- ❖ M. MERIAU précise que la nouveauté est le travail avec les structures animatrices Natura 2000 en 2023 pour identifier les enjeux environnementaux. En effet, historiquement on avait une expertise environnementale par exploitation réalisée soit par la LPO soit par NE17 . Un appui est également attendu sur la partie formation obligatoire des agriculteurs.
- ❖ Un exploitant demande s'il y a un minimum d'UGB pour être éligible aux MAEC en tant qu'exploitant agricole. M. MERIAU précise qu'en effet le seuil régional a été établi à 0.2 UGB/ha de prairie par exploitation (abaissé car avant 0.3). Cela peut parfois donner lieu à des difficultés pour des exploitations en fin d'activité voulant abaisser le seuil de chargement. En début d'année, les mesures seront présentées aux agriculteurs plus en détail lors de groupes territoriaux.
- ❖ La Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique s'est réunie le 15/12. Sur les 18,5 millions demandés pour le territoire des marais charentais, 17,4 millions sont réservés, ce qui est une très bonne nouvelle pour le territoire car 2023 sera une année avec de très nombreux renouvellements de contrats.

4.3. Suivi sur l'Angélique des Estuaires - LPO-

-Présentation réalisée par Thibault LEFORT (cf-diaporama)-

- ❖ Mme RABIN précise que cette étude sur l'Angélique des Estuaire a été réalisée sur 2 ans et financée à 100% via des appels à projets portés par la DREAL (2021 sur la Moyenne Vallée de la Charente et en 2022 sur la Basse Vallée de la Charente). Elle pourra notamment servir dans la partie aval pour l'étude pour la digue de protection Marine. La donnée étant publique, elle peut être transmise à tous les porteurs de projets (également saisie sur l'OBV)..
- ❖ Mme RICHARD demande si cette étude a été réalisée sur la Loire ou sur les autres Estuaires ?

M. LEFORT indique que à sa connaissance non et pas avec ce même protocole par bateau qui certes permet de mieux repérer l'espèce mais qui présente des contraintes techniques (calage avec les horaires de marées, à une vitesse pas inférieure à 10 km/h). Il en profite pour remercier l'OFB et le prêt du bateau.

- ❖ Mme NICOU précise que comme présentée cette plante est rare et présente mondialement uniquement sur les Estuaires en France. Certes elle est parfois très abondante sur des tronçons très localisés (notamment à Biard à Saint Hippolyte) mais cela n'enlève en rien sa vulnérabilité. Il est interdit de la cueillir, de la déplacer ou de la détruire (débroussaillage). Cela constitue un délit.

Attention : toute destruction d'espèce protégée et /ou de son habitat (fauche, arrachage etc...) constitue un délit prévu et réprimé par l'article L415- 3 du Code de l'Environnement. Les peines peuvent aller jusqu'à 150000 € d'amende (le double dans un parc national ou une réserve naturelle) et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement



- ❖ M. DAUTRICOURT demande s'il y a de la sensibilisation faite sur cette espèce auprès de propriétaires de carrelets ?
Mme NICOU précise qu'une plaquette ciblée pour les propriétaires de carrelet (présents notamment sur Biard) est en préparation pour 2023 en lien avec Mme JANSANA (animatrice Natura 2000 sur la Moyenne Vallée de la Charente). De plus, en lien avec le Département (propriétaire du DPF) une réunion sur le terrain avec les propriétaires des sites concernés est prévue au printemps prochain pour les sensibiliser et leur présenter cette espèce. Mais vous tous êtes aussi le relais auprès des usagers.

4.4. Présentation du LIFE Vison

-Présentation réalisée par Ingrid MARCHAND (cf-diaporama)-

- ❖ M.DUBOIS demande sur quel endroit exactement a été détecté le vison sur la commune de Muron ?
Mme RABIN précise que c'est en bordure de coteau (l'île D'albe). Mais comme l'a précisé Mme MARCHAND ils ont un domaine vital très large et peuvent parcourir plusieurs kilomètres durant la nuit notamment. Lors des travaux de curage toutes les précautions ont été prises (débroussaillage, période, etc...).
Mme Marchand précise qu'en effet, les individus changent de gîte tous les jours, c'est intéressant d'avoir l'information du passage de cet individu sur la zone refuge mais on considère que tous les marais de Rochefort dans leur ensemble sont propices à l'accueil de cette espèce.
- ❖ Mme RAMBAUD indique être agréablement surprise du travail mis en place dans le cadre de ce LIFE. Est-on capable de dire si on a une évolution sur la présence de cette espèce, l'état de la population, et si les répercussions des actions menées profitent à d'autres espèces ?
Mme MARCHAND répond qu'il est difficile d'évaluer l'augmentation du nombre d'individus grâce au programme : mais ce qui est sûr c'est que ça fait plus de 15 ans qu'il n'y avait pas eu de suivi standardisé de l'espèce. Il y a donc beaucoup plus de données sur cette espèce permettant d'agir au mieux. Cependant cela reste difficile d'établir une causalité : on ne sait pas si c'est en lien avec le fait que l'espèce se porte mieux ou pas....
Le vison d'Europe est une « espèce parapluie », ainsi les aménagements profitent à un tas d'autres espèces qui empruntent les passages aménagés par exemple (couleuvre, loutre, martre, blaireau etc...). De plus, la restauration des habitats de zone humide va profiter à toutes les espèces animales ou végétales qui en dépendent.
D'ailleurs, en 2021 un plan national d'action pour le Vison d'Europe a vu le jour, coordonné par la DREAL Nouvelle Aquitaine et mis en place pour 10 ans.



5. Questions diverses

- ❖ M. VECHAMBRE demande des précisions sur le zéro-phyto en Natura 2000 ?

Mme OLLIVIER indique qu'il y a un nouveau décret datant du 28 novembre 2022. Mais la DDTM n'a pas encore reçu de consignes sur sa mise en œuvre. Mais il n'est pas indiqué « zéro phyto en N2000 » mais « encadrer ou interdire les produits phytosanitaires dans les zones où leur utilisation n'est pas prise en compte dans le DOCOB (charte et MAE notamment).

M. MERIAU complète en indiquant que c'est une source de préoccupation du monde agricole par rapport au décret et même au règlement européen qui porte ce décret. La balle est renvoyée au Préfet du Département qui va organiser un comité Départemental Natura 2000. A priori chaque DOCOB devra être analysé pour vérifier si les mesures qui visent les habitats d'intérêt communautaire prennent en compte l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour le marais de Rochefort, l'analyse préalable faite est que l'habitat d'intérêt communautaire ciblé est la prairie permanente de marais. Dans le cahier des charges MAE leur maintien est déjà pris en compte, donc normalement il n'y aura pas de modification de réglementation au regard de cette première analyse (attente de clarifications par les services de l'Etat).

- ❖ M. RECHT attire l'attention sur une présentation parfois un peu trop technique qui ne se met pas à la portée des élus. Il souhaite plus de vulgarisation et moins d'acronymes et de vocabulaire scientifique.

M. BESSAGUET indique que nous tacherons d'y veiller.

- ❖ Mme OLLIVIER indique qu'on a sur ce territoire une augmentation de la connaissance depuis des années avec une forte dynamique (LIFE, N2000, RAMSAR...) permettant une meilleure préservation, plus de technicité et un accompagnement des animatrices N2000 qui va de pair. Elle salue leur travail et insiste sur leur rôle de relais qui, en accompagnant les projets le plus en amont possible, évite de problématiques. Il ne faut pas hésiter à les solliciter.



6. Conclusion

Mme RABIN questionne les participants sur d'éventuelles questions ou remarques.

Elle invite les participants à s'abonner au site Facebook pour pouvoir suivre toutes les actualités des deux sites Natura 2000: <https://www.facebook.com/Sites-Natura-2000-Marais-Nord-Rochefort-Vall%C3%A9e-de-la-Charente-147750994083895>

Au terme de ce comité de pilotage, l'ensemble des participants sont remerciés pour leur présence et les intervenants pour avoir enrichi les supports préparés grâce à leur présentation.

M. BESSAGUET remercie les participants et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Annexe 1

Diaporama



NATURA 2000

Centre Technique Municipal (CTM)

rue Louis Vaudreuil

17300 ROCHEFORT